



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transmission

Question écrite n° 26758

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif à « l'économie sociale et solidaire ». Le CESE préconise, pour développer les transmissions d'entreprises saines, qu'en « l'absence de projet de transmission familiale, les salariés disposent, après l'obligation d'information, d'un droit de reprise dans un délai raisonnable au cours duquel cédants et salariés repreneurs examinent les conditions de transmission ». Elle lui demande s'il entend répondre à cette préconisation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26758

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie sociale et solidaire et consommation

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5218

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)